



CENTRE PATRONAL

Route du Lac 2  
1094 Paudex

Case postale 1215  
1001 Lausanne

Tél. 021 796 33 00  
Fax 021 796 33 11  
info@centrepatronal.ch  
www.centrepatronal.ch

CCP 10-13744-9  
TVA/MWSt 270 039

Monbijoustrasse 14  
Postfach 5236  
3001 Bern  
Tel. 0313 909 909  
Fax 0313 909 903  
cpbern@centrepatronal.ch

Office fédéral de la communication  
Rue de l'Avenir 44  
Case postale  
2501 Bienne

Paudex, le 22 mars 2012  
PGB

### **Consultation: modification de l'ORTV**

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance de la procédure de consultation mentionnée en titre. Comme nous le faisons régulièrement lors des consultations fédérales, nous prenons la liberté de vous communiquer notre position.

Les modifications proposées portent essentiellement sur des points de détail, dont plusieurs n'appellent pas de remarques particulières. Nous nous bornons donc à commenter les deux points mis en évidence dans la communication du DETEC.

**Nous approuvons l'augmentation de la quote-part annuelle que certains diffuseurs régionaux peuvent obtenir du produit de la redevance radio-TV.** Sur le principe, il n'est évidemment pas très heureux qu'un diffuseur «privé» en arrive à être subventionné à hauteur de 70% de ses coûts d'exploitation. Toutefois, nous croyons comprendre – même si cela n'apparaît pas dans les explications officielles – que cette augmentation pourrait aider à résoudre un problème plusieurs fois évoqué au cours de ces dernières années, à savoir la part du produit de la redevance obligatoirement réservée aux diffuseurs privés mais qui ne peut pas être distribuée en vertu des règles actuelles – et qui de ce fait «dort» dans les comptes de la société Billag. De ce point de vue, il est justifié de faire en sorte que ces montants puissent être entièrement distribués, à plus forte raison lorsqu'on considère la part extrêmement faible qui revient aux diffuseurs privés (4%) en comparaison de ce que reçoit la SSR.

**Nous approuvons la réduction de l'obligation de diffuser des programmes analogiques.** Cette modification, exprimée de manière prudente, nous paraît être une adaptation logique à l'évolution technologique actuelle.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce qui précède et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

CENTRE PATRONAL

P.-G. Bieri